

Séance du 30 avril 2024

Procès-verbal

Présents :

Membres représentants de l'administration :

- Monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général d'académie
- Madame Nathalie DEPARDIEU, directrice des ressources humaines

Membres représentants des personnels titulaires :

- Madame Sonia LABROUSSE (FSU/CGT)
- Madame Anne-Laure SALMON (FSU/CGT)
- Madame Roselyne DUCLOUET (FSU/CGT)
- Madame Sylvie GACHENARD (FSU/CGT)
- Madame Christine BERNARD (FSU/CGT)
- Monsieur Jean-François ROLAND (UNSA éducation)
- Madame Magali JOUSSEAUME-MONTEL (UNSA éducation)
- Monsieur Olivier BRUNAUD (FNEC-FP-FO)

Membres représentants des personnels suppléants :

- Monsieur Stéphane CHANCEREL (FSU/CGT)
- Monsieur Julien MASSE (FSU/CGT)
- Madame Marie GEAY (FSU/CGT)
- Madame Marie-Hélène LUCON (FSU/CGT)
- Monsieur Christophe BABIN (FSU/CGT)
- Monsieur Romuald CARRY (FNEC-FP-FO)

Membres experts :

- Madame Cécile AUZANNET, correspondante handicap
- Monsieur Nicolas BENOIT, conseiller de prévention académique
- Monsieur Cédric MONLUN, secrétaire général de la Vienne
- Monsieur Christophe RAVET, CT AS
- Madame Mathilde ARLOT, infirmière de prévention
- Monsieur Jean-Charles LINIER, chef de la DPE
- Madame Nadine BOISARD, cheffe de la DIPEAR
- Madame Natacha VIAL, secrétaire de séance

Ordre du jour :

- 1-Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2023
- 2-Retour sur les orientations du COPIL SST
- 3-Validation du programme académique de prévention (PAP)
- 4-Validation du protocole de visite et des affiches de communication F3SCT pour publication intranet
- 5- Point d'étape sur le GT agression/violence dans le 1^{er} degré
- 6-Point sur la réalisation des formations des OS
- 7-Tableau de bord RSST du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023
- 8-VDHAS : bilan « stop disci » et actions conduites
- 9-Programmation annuelle des visites

Monsieur le secrétaire général d'académie constate le quorum et ouvre la séance à 13H00.

Déclaration liminaire de la FSU-CGT et de la FNEC-FP-FO.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond aux représentants des personnels.

Concernant le fait qu'un laps de temps important se soit écoulé depuis la dernière instance, Monsieur le secrétaire général d'académie explique que les contraintes d'agendas étant fortes, la formation spécialisée n'a pas pu se tenir plus tôt. Le calendrier de début d'année intégrait quatre instances et il est regrettable que l'ensemble des dates n'aient pu être conservées. Les groupes de travail ont, malgré tout, permis une continuité dans le dialogue social.

Les autres éléments abordés portant sur la politique nationale, monsieur le secrétaire général d'académie ne peut répondre plus avant.

Les représentants de la FSU-CGT trouvent regrettable que l'inspectrice santé et sécurité au travail soit absente de l'instance et que les documents préparatoires aient été envoyés la veille.

Même si ceux-ci avaient déjà été envoyés, la date de la formation spécialisée ayant été repoussée, il aurait fallu les renvoyer au minimum 8 jours avant. Les représentants de l'UNSA éducation font la même remarque et rappellent que le décret prévoit ce délai et qu'il faut appliquer les textes.

1-Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2023 :

Le PV est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications à apporter.

2-Retour sur les orientations du COPIL SST :

Monsieur le conseiller de prévention académique rappelle que ce COPIL a été mis en place dans le cadre des recommandations précisées dans les orientations stratégiques ministérielles 2023, en présence de madame la Rectrice.

Objet de la mise en place du COPIL :

Définir des lignes directrices académiques et identifier les priorités des actions de prévention portant notamment sur le rôle des acteurs de prévention, les démarches et outils de prévention, le suivi des observations des ISST, les travaux des formations spécialisées des CSA, l'information et la formation des personnels.

Principes directeurs proposés par Mme la rectrice :

- Se positionner dans une dimension académique : mutualiser les actions, s'appuyer sur des travaux départementaux pour valoriser, harmoniser et enrichir les actions de prévention
- Faire un lien avec la politique pédagogique (travailler en lien avec le CT Ecole inclusive et le référent égalité professionnelle)
- En faire un des axes forts du dialogue social
- Travailler en lien avec les collectivités locales pour tendre vers une politique commune d'amélioration des conditions de travail

Orientations de travail prioritaires:

- Poursuivre le travail de restructuration de la politique de médecine du travail par recrutements supplémentaires de temps médical et de psychologie du travail
 - Procéder aux correctifs nécessaires dans l'application RSST actuelle (dans la mesure de ce qui est techniquement possible) et poursuivre le travail conduit au niveau de la région académique aux fins d'amélioration du RSST dématérialisé
 - S'emparer et mutualiser l'outil DUERP « à compléter » dans l'attente du déploiement d'une nouvelle application ministérielle en cours de validation
 - Poursuivre les travaux conduits avec les organisations syndicales /RPS
 - Formation : s'assurer de la mise en place des formations obligatoires et des conditions de leur mise en œuvre, s'emparer des nouveaux objectifs issus des OSM (Ex : secours santé mentale).
- Il n'y a à l'heure actuelle qu'un seul organisme formant au secours santé mentale, la formation est donc très onéreuse et les délais pour obtenir une date sont très longs.

Les représentants de l'UNSA éducation reviennent sur l'avis posé à la dernière instance concernant les RSST et la liste de diffusion. Une amélioration a été constatée mais ce n'est pas encore satisfaisant. Il faut réduire la liste des destinataires. Monsieur le conseiller de prévention académique explique qu'avec la nouvelle application et en cas de changement d'établissement d'un personnel, le changement des profils sera automatiquement mis à jour grâce à un LDAP.

Monsieur le conseiller de prévention académique explique que la loi sur la protection des données va changer la manière de travailler. Les données ne pourront plus être envoyées sur les adresses fonctionnelles mais nominatives. Les représentants de l'UNSA éducation répondent que par contre, le fait que les cadres (ex : directeur de cabinet, IEN ...) reçoivent les RSST reste un choix politique de l'académie.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond que dans la nouvelle application les notifications et les groupes d'accès seront différents. Sans recevoir les notifications RSST la consultation du RSST restera possible.

Monsieur le secrétaire général d'académie précise que la CT EVS par exemple doit recevoir les RSST cela permet de faciliter l'accompagnement des équipes. Il faut pouvoir s'emparer des sujets.

Les représentants de l'UNSA éducation pensent qu'il faudrait en premier lieu former les agents car un rapport d'incident devrait toujours être fait en amont d'un RSST.

Monsieur le secrétaire général d'académie partage cet avis.

Les représentant de la FSU-CGT pensent qu'il est urgent de canaliser la diffusion car des données confidentielles sont diffusées. Concernant la trame EXEL DUERP, l'entrée est pertinente pour les personnels néanmoins il faut accompagner les équipes comme cela a été fait dans certains établissements.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que ce travail ne se substitue pas aux GT et que c'est juste un outil.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent que les projets de travaux en lien avec le Bâti scolaire des établissements soient faits en collaboration avec les conseillers de prévention, les chefs d'établissements et les collectivités territoriales.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond que la collaboration avec la collectivité est variable selon les départements.

Les représentants de la FSU-CGT demandent si madame la Rectrice sera présente à la prochaine F3SCT du mois de juin.

Monsieur le secrétaire général ne se prononce pas sur l'agenda de la Rectrice.

3-Validation du programme académique de prévention (PAP) :

Monsieur le conseiller de prévention académique rappelle que l'ensemble des membres a reçu le document avec les dates des différents temps du calendrier de travail. L'ensemble a été validé et l'année prochaine le fonctionnement sera le même.

Le document envoyé est le bilan 2023-2024. A partir du mois de septembre le travail portera sur 2024-2025. Le programme annuel est sur le n-1, la présentation de l'état de mise en œuvre aurait dû avoir lieu en février mais l'instance n'a pas eu lieu d'où le décalage. Les membres souhaiteraient des précisions pour mesurer la mise en œuvre des actions mises en place. Il faut reformuler les annotations du bilan : « en cours, validé, non réalisé », il faut pouvoir nuancer.

Monsieur le secrétaire général d'académie précise que « en cours » veut dire, des sujets ou certains éléments ont été traités, des temps de travail sont programmés mais ce n'est pas fini, à un temps T c'est toujours « en cours ». La dimension qualitative viendra dans un deuxième temps. C'est la difficulté de la pluri annualité.

Les représentants de la FSU-CGT pensent que ces critères permettront d'améliorer le prochain PAP.

Il y a des critères de paramétrage pour étendre ou pas les actions.

Parfois les données sont quantifiables lorsque l'on dispose des chiffres. Par exemple les DTA concernant l'amiante, les retours sont peu nombreux notamment dans le 79.

Monsieur le conseiller de prévention académique explique que les DASEN choisissent comment transmettre l'information via un courrier, une nouvelle enquête ministérielle permettra d'avoir une vision plus globale.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne explique que seule la fiche récapitulative est obligatoire. Les mairies ne sont pas obligées d'envoyer le DTA complet.

Les membres de la FSU-CGT rappellent qu'il y a une obligation légale à transmettre ces fiches et qu'il ne faut pas attendre. Il est possible de saisir la CADA pour obtenir la fiche récapitulative auprès des collectivités territoriales

Sur le document PAP les représentants de l'UNSA éducation proposent pour l'action 2-1 : « Accompagner les établissements et les écoles dans la démarche d'évaluation des risques professionnels », d'ajouter le nom des écoles dans la colonne indicatrice de résultats ; de préciser nom du référent égalité de la Charente.

Concernant les webinaires validés en 2.11, il faut préciser le nombre de personnes qui se sont connectées, sur l'amiante par exemple. Monsieur le secrétaire général d'académie précise que les webinaires n'ont pas été un franc succès, d'autres seront donc mis en place. La politique est de faire court, si besoin, ils seront refaits, tout le monde n'a pas le même niveau d'information. Le format de 20 mn permet une sensibilisation, le format de 1h 1h30 pour approfondir.

Madame la directrice des ressources humaines précise que pour les webinaires RH, le profil ou le public choisi est très ciblé (réseau d'acteurs de manage par exemple) pour capter les interlocuteurs, la programmation se fait par l'intranet et par mail, l'attente est de maximum 70 personnes par webinaire. L'accompagnement se fait aussi grâce aux circulaires et varie en fonction du message que l'on veut faire passer. Ils sont tous enregistrés et publiés sur l'intranet. Le parcours sur les AED-AESH par exemple a été très suivi. La stratégie varie en fonction du message à faire passer.

Monsieur le conseiller de prévention académique précise que pour l'amiante, il y a des supports en lien avec la sécurité santé au travail à la disposition de tous les agents dans la rubrique santé sécurité.

Les représentants de l'UNSA éducation rappellent l'urgence de mettre le point 3-2 : « Renforcer l'accompagnement des personnes confrontées à des difficultés de santé, une situation de handicap ou d'inaptitude » en projet car pour le moment sur le handicap le point est non réalisé.

Madame la directrice des ressources humaines répond que le nouveau plan handicap ministériel vient d'être publié, il sera décliné au niveau académique. La correspondante handicap gère avec les moyens qui lui sont alloués un plan national qui est très ambitieux. Concernant le plan égalité, diversité il y aura possiblement deux plans (à vérifier si le plan handicap rentre dans le plan diversité). Pour les aménagements de poste la difficulté reste les moyens il faut faire des choix de priorité.

Les représentants de la FSU-CGT rappellent qu'il ne doit pas y avoir de priorisation sur les attributions et que c'est une obligation légale.

Les représentants de l'UNSA éducation souhaitent revenir sur le point 3-3 concernant le recrutement de formateurs.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond qu'il pense pouvoir solliciter des personnels qui n'utilisent pas leur temps complet sur leurs missions pour leur proposer d'intervenir comme formateur (exemple pour les personnels sur la formation incendie, risques chimiques ou habilitation électrique...). Il faudra solliciter l'EAFC pour rechercher les personnels intéressés.

Pour le point 3-4 « sur la formation initiale et continue des assistants de prévention », les représentants de l'UNSA éducation souhaitent connaître combien de jours de formation sont prévus.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond qu'il y a 3 jours de formation initiale prévus pour les assistants de prévention dans le second degré et 2 jours de formation initiale pour les assistants de prévention du 1^{er} degré. L'année prochaine ils auront tous trois jours de formation initiale. Cette année une cinquantaine de personnes a été sollicitée en formation continue AP 2D et au final seulement 20 personnes se sont présentées.

Pour le point 3-5 « sur l'amélioration et la coordination du réseau d'assistants et conseillers de prévention départementaux » les représentants de l'UNSA éducation souhaitent avoir des précisions.

Monsieur le conseiller de prévention académique répond que les comptes rendus sont fait à madame la directrice des ressources humaines et que le résumé des travaux menés pourra être donné.

Concernant les GT QVCT, les représentants de l'UNSA éducation voudraient avoir des explications sur les délégués du bien-être. Madame la directrice des ressources humaines répond que ces délégués bien-être concernent les EPLE, pour les établissements qui sont demandeurs et ils seront au service des élèves.

Ce dispositif n'a pas vocation à être généralisé, certains établissements répondent d'autres pas. Il sera porté par la psychologue du travail et l'infirmière des élèves. Ce dispositif fait suite au confinement qui a généré du stress et de l'absentéisme. L'objectif est de remettre le travail scolaire à sa juste place pour les élèves et ce travail auprès des élèves aura aussi un impact sur les enseignants.

Les représentants de la FSU-CGT donnent l'exemple d'un délégué du bien être dans un établissement et expliquent que les élèves ont des séances d'une heure où ils peuvent faire des jeux de rôle ou de la méditation.

Les représentants de l'UNSA éducation trouvent que durant les heures d'AP ce même travail était proposé avec des moyens.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond qu'il n'y a pas de substitution avec les heures d'AP, c'est une démarche à part sur la vie scolaire.

Les représentants FSU-CGT s'interroge sur la pertinence de l'inscription de ce dispositif dans un document portant sur les personnels et non sur les élèves.

Les représentants de l'UNSA éducation reviennent sur le point 4-2 sur la formation égalité femmes-hommes.

Madame la directrice des ressources humaines répond que la programmation est en cours. Les référents et les formateurs sont en cours de formation. Un planning sera établi et il y aura plusieurs groupes.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur l'obligation de formation du référent VDHA :

1 Avis :

FSU-CGT : 5 voix pour

UNSA éducation : 2 voix pour

FNEC-FP-FO : Ne prend pas part au vote

4-Validation du protocole de visite et des affiches de communication F3SCT pour publication intranet :

Monsieur le conseiller de prévention académique explique qu'un GT pour uniformiser la méthode de fonctionnement dans l'organisation des visites a été mis en place même s'il n'y a pas d'obligation légale. Un protocole commun est établi entre les différents départements de l'académie. Cela se fait déjà dans la Vienne et la procédure fonctionne très bien. Madame la directrice des ressources humaines complète en expliquant que chaque visite est différente et qu'il ne faut pas figer la trame du rapport.

Monsieur le conseiller de prévention académique revient sur les affiches de communication sur la F3SCT qui ont été envoyées à l'ensemble des secrétaires, aux secrétaires généraux et à l'ISST. Sur l'intranet, la publication sera mise à jour.

Sur ces affiches, les représentants pensent qu'il y a une confusion entre les acteurs de prévention et les membres des formations Santé et Sécurité au travail, ils ne peuvent pas être mis sur le même plan.

Madame la directrice des ressources humaines explique que la présentation est déjà sur l'intranet. Il y aura possiblement des modifications à faire. Si on parle des acteurs de prévention un renvoi vers la page existante sur l'intranet pourra être fait.

Monsieur le secrétaire général d'académie valide que l'on reste sur le schéma proposé en enlevant les acteurs.

5- Point d'étape sur le GT agression/violence dans le 1^{er} degré :

Monsieur le conseiller de prévention redonne les points d'étape du travail mis en place.

Mercredi 27 septembre 2023 : 1^{er} Groupe de travail

Après présentation des chiffres issus d'extraction du RSST et d'anagram, application de saisie des accidents de service/travail, des deux dernières années scolaires 2021-2022 et 2022-2023, il y a eu :

- Un partage d'éléments de constat ;
- Une présentation des dispositifs et actions de prévention mis en place dans l'académie ;
- Une identification d'autres actions possibles ;
- Une même conclusion : les agressions des professeurs par les élèves et les agressions des personnels de l'établissement par des personnes extérieures doivent faire l'objet d'un traitement différencié.

Il a été décidé d'organiser 2 autres groupes :

- Prévention des agressions externes. ;
- Prévention des situations d'agressions ou/et de violences des élèves à l'encontre de l'équipe pédagogique.

Mardi 21 novembre 2023 : Prévention des situations de violence et ou d'agression externes rencontrées par les personnels du 1er degré

Objectif du groupe de travail : faire des propositions pour l'élaboration d'une boîte à outils (un ensemble de supports)

Les membres du groupe de travail ont présenté plusieurs réflexions et propositions d'amélioration après une décision unanime de partir des 2 schémas de ce guide élaboré en DSDEN 79.

→ Ces schémas seront présentés en GT le 23 mai 2024.

Mardi 12 décembre 2023 : Réunion de préparation GT Prévention des situations de violence et ou d'agression internes élèves-équipe éducatives

Avec la présence de conseillers pédagogiques

Après échanges plusieurs propositions :

- Uniformiser au niveau académique les brigades d'appui ;
- Gestes et attitudes pour gérer un enfant en crise ;
- EMAS par département ;
- Formation pour anticiper et gérer un enfant qui a tendance à faire des crises ;
- Mettre en place un protocole en cas d'agression (ajouter l'appel aux parents) ;
- Protocole d'accompagnement suite à une agression (ajouter CPP accompagnement) ;
- Demande de retours d'expériences suite aux enquêtes F3SCT sur le climat scolaire.

Pour les représentants de l'UNSA éducation en l'état il ne peut pas y avoir de validation avant fin mai au prochain GT. Il faut aller au-delà de l'affiche de communication et réfléchir à quel moment la prévention entre en jeux car pour le moment seule la prévention tertiaire a été évoquée mais pas la prévention secondaire ni la prévention primaire.

Madame la directrice des ressources humaines explique que le travail effectué par la DSDEN du 79 a servi d'exemple pour l'élaboration de l'affiche, une première version a été validée par les 4 départements et c'est ce travail qui sera présenté aux représentants des personnels ; c'est un kit de bonnes pratiques qui sera complété.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent commencer le travail sur la prévention primaire. Il faut aller au-delà de la boîte à outils.

Les représentants de l'UNSA éducation pensent également qu'il faut apporter des réponses aux enseignants lorsqu'ils sont agressés par des élèves. Il faut une réponse de l'employeur.

Madame la directrice des ressources humaines répond que cela fera l'objet du travail du deuxième groupe. Des courriers de réponse aux enseignants ont déjà été mis en place dans la Vienne sur les agressions physiques.

Les représentants de l'UNSA pensent qu'un rapport d'incident doit être fait pour dater et donner une continuité en cas d'agression.

Les représentants de la FSU-CGT reviennent sur la pratique observée dans le département du 79. Ils questionnent sur l'existence d'un protocole académique de réponse aux RSST qui impose aux directeurs d'école de répondre au RSST en 1er premier échelon de réponse et non aux IEN.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne répond qu'effectivement dans son département les pratiques sont institutionnalisées depuis 4 ans et que les IEN donnent une première réponse rapide puis au fur et à mesure la fiche est complétée pour avoir ensuite un retour en F3SCT.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent puisqu'il n'y a pas de protocole académique que le DASEN du 79 soit alerté et que la Vienne puisse servir d'exemple de bonne pratique.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond qu'un retour sera fait au DASEN du 79.

Concernant les propositions du second groupe, les représentants de l'UNSA éducation souhaitent que la mention « différence intellectuelle » soit modifiée sur le document et reformulée sur les conclusions de la réunion préparatoire au GT agression interne 1^{er} degré en présence de CPC.

Monsieur le secrétaire général de la Vienne conclut en expliquant que sur la violence envers les enseignants il n'y a pas de solution satisfaisante. Le nombre de CPC a augmenté pour travailler sur le climat scolaire, les 4 départements y travaillent.

Les représentants de l'UNSA éducation pensent que les personnels ne sont pas formés et que la pédagogie utilisée n'est pas la bonne.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que le prochain GT du 23 mai apportera des premiers éléments de réponses.

6-Point sur la réalisation des formations des OS :

Date	Objet formation	Salle	Nbre de stagiaire	
09/01/2024	J2 CSA/F3SCT SA	RECTORAT DEC B5	10 pers / 17 convoqués	Fait
06/02/2024	J2 CSA/F3SCT acad	RECTORAT DEC B2	6 pers / 27 convoqués	Fait
08/02/2024	J2 CSA/F3SCTD 17	ROMPSAY	14 pers / 31 convoqués	Fait
07/03/2024	J2 CSA/F3SCTD 86	L Nelson Mandela	17 pers / 32 convoqués	Fait
05/03/2024	J2 CSA/F3SCTD 16	Le JAG	21 pers / 28 convoqués	Fait
02/04/2024	J2 CSA/F3SCTD 79	L Paul Guérin	7 pers / 29 convoqués	Fait
Date	Objet formation	Salle	Nbre de stagiaire	
30/01/2024	J3 CSA/F3SCT SA	RECTORAT A2	6 pers / 16 convoqués	Fait
21/03/2024	J3 CSA/F3SCTD 86	L Nelson Mandela	18 pers / 32 convoqués	Fait
09/04/2024	J3 CSA/F3SCTD 16	J-A Soyaux	20 pers / 28 convoqués	Fait
11/04/2024	J3 CSA/F3SCTD 17	ROMPSAY	20 pers / 31 convoqués	Fait
14/05/2024	J3 CSA/F3SCT acad	RECTORAT B5	/ 27 convoqués	
04/06/2024	J3 CSA/F3SCTD 79	L Paul Guérin	/ 29 convoqués	

Seule la formation pour le département du 79 est reportée.

Les représentants de la FSU-CGT, qui ont fait la formation dans la Vienne soulignent la qualité de celle-ci. Ils soulignent que, par contre, il faudrait penser aux collègues du premier degré qui n'ont pas pu faire la formation faute de remplaçants.

7-Tableau de bord RSST du 1^{er} septembre au 31 décembre 2023 :

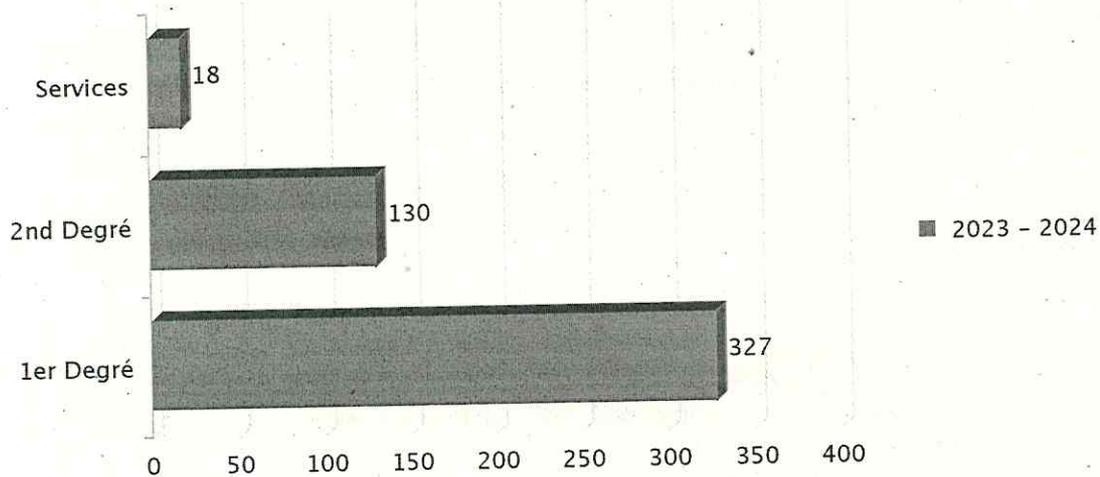
Monsieur le conseiller de prévention académique explique qu'un gros travail a été réalisé en lien avec le secrétaire général d'académie pour nettoyer l'application. Avec la nouvelle application il n'y aura plus de problème d'historique. Un travail est fait avec la DSI et conjointement avec les 2 autres académies de la région Nouvelle Aquitaine.

Répartition des risques par départements

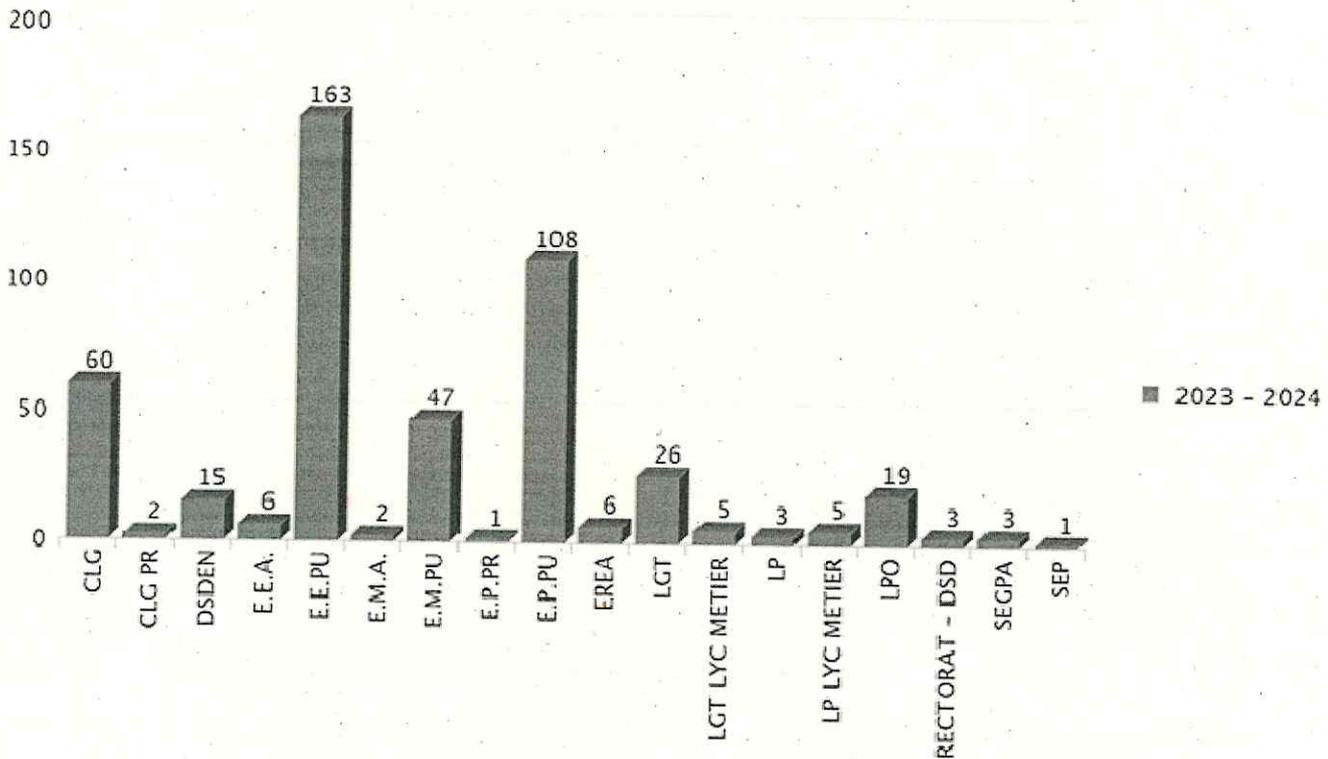
	Charente	Charente-Maritime	Deux-Sèvres	Vienne	Somme
Agression physique	21	29	41	51	142
Agression verbale	28	33	23	22	106
Ambiance thermique (chaleur, vapeur, ...)	16	6	4	10	36
Bruit	3	1	1	4	9
Risque biologique (épidémie, légionnelle, ...)		1		3	4
Risque chimique (amiante, produits chimiques,.....)		2	2	5	9
Risques naturels (radon, inondation, séisme...)	3			4	7
Risques psychosociaux	38	23	53	48	162
Somme :	109	95	124	147	475

Les chiffres observés sont plus importants sur le mois de décembre. La redondance est parfois très forte pour un même signalement et cela augmente considérablement les chiffres.

Nb de signalements par type établissement



Nb de signalements par type



Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur la multiplication des RSST en lien avec le sous effectif et le manque de remplacement dans les services administratifs des EPLE:

2-Avis :

FSU-CGT : 5 voix pour

UNSA éducation : Ne prend pas part au vote

FNEC-FP-FO : Ne prend pas part au vote

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur les CIO.

Monsieur le secrétaire général d'académie répond que cela est de la compétence de la F3SCT des services académiques. L'avis ne sera donc pas déposé.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur la restructuration des GRETA.

3-Avis :

FSU-CGT : 5 voix pour

UNSA éducation : Abstention

FNEC-FP-FO : Ne prend pas part au vote

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent connaître la procédure en cas d'un signalement au RSST évoquant une situation de suicide et si cela peut être qualifié de danger grave et imminent. En effet les préconisations peuvent varier.

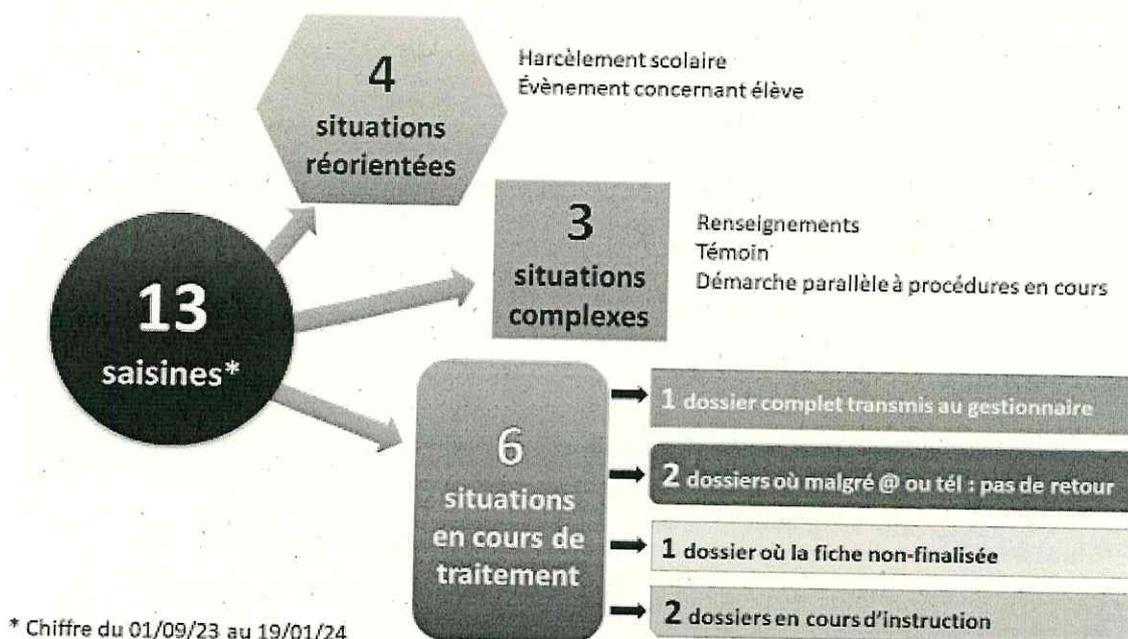
il faut une vraie réponse pour l'ensemble des interlocuteurs. Néanmoins il ne s'agit pas d'un DGI ni d'un RSST.

Les représentants de la FSU-CGT voudraient avoir des éclaircissements sur un refus d'accident de service à l'école de Pouillé. L'imputabilité doit être reconnue, les représentants des personnels ne comprennent pas la décision. Un recours gracieux est en cours.

Madame la directrice des ressources humaines répond qu'il y a toujours des difficultés à établir le lien entre la pathologie de la personne et la situation de harcèlement cela n'est pas toujours avéré par le médecin. Une demande contradictoire peut être faite si besoin. Selon les éléments il faut instruire le dossier et le médecin expert tranchera sur le recourt gracieux.

Monsieur le secrétaire général d'académie complète en disant qu'une réponse sera apportée aux membres puisqu'ils ont été saisis. La réponse paraissait adaptée avec les éléments en sa possession, il faut donc attendre le retour du médecin expert.

8-VDHAS : bilan « stop discri » et actions conduites :



Monsieur le conseiller technique assistant social explique que le graphique concerne les situations entre janvier 2024 et le 30 avril 2024 et que depuis il y a eu 3 situations supplémentaires.

Il y a globalement assez peu de situations concernant les personnels, beaucoup de familles qui alertent sur le harcèlement d'élèves.

Des actions de sensibilisations aux VSS sont en cours sous forme de « stickers » qui seront à positionner dans les toilettes des DSDEN ou au rectorat ; au cours de la reunion de rentrée ils seront donnés aux chefs d'établissement puis ensuite dans les écoles.

Monsieur le conseiller technique assistant social rappelle que des numéros nationaux existent et que lorsqu'un dépôt de plainte est fait , il est renvoyé vers le bureau gestionnaire pour pouvoir apporter une réponse.

Monsieur le conseiller technique action sociale rappelle que ce travail est fait dans le cadre du dossier égalité et diversité. Une formation a eu lieu le 12 avril à l'IH2EF pour les 4 référents départementaux. Des nouvelles formations seront proposées à la rentrée.

Madame la référente VSS explique que l'employeur doit entrer dans des mesures conservatoires pour protéger la victime. Le ministère de la justice a beaucoup d'outils dont l'administration pourrait s'emparer.

Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis pour associer la référente VDHAS au GT :

Avis 4 :

FSU-CGT : 5 voix pour
UNSA éducation : 2 voix pour
FNEC-FP-FO : Absent

9-Programmation annuelle des visites :

Le calendrier sera proposé à la prochaine instance.

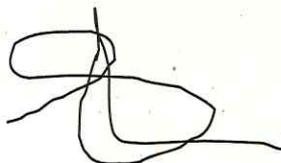
Les représentants de la FSU-CGT souhaitent déposer un avis sur les retraites des catégories actives :

Avis 5 :

FSU-CGT : 5 voix pour
UNSA éducation : 2 voix pour

Monsieur le secrétaire général d'académie clôture la séance à 16h30

Madame la secrétaire du F3SCT



Madame la présidente de la F3SCT

Par délégation : Monsieur le Secrétaire Général

